

CLH  
26 février 2016

**Bilan 2015**  
**Activités DALO, contingent préfectoral**  
**CCAPEX / expulsions locatives**  
**arrondissement de Nice**

## 1. Bilan de l'activité 2015 de la commission de médiation départementale

Le secrétariat de la COMED a réceptionné **3068 recours** répertoriés 2953 recours logement et 115 recours hébergement.

Soit une moyenne de 255 recours par mois soit une baisse de – 2% par rapport à l'année 2014.

Depuis la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007, la commission de médiation a instruit **16 749 recours**.

## 1. Bilan de l'activité 2015 de la commission de médiation départementale

La répartition des recours reçus en fonction des critères de la loi :

**29%** dépourvu de logement / hébergé chez un particulier

**28%** logement sur-occupé, personne handicapé ou avec un enfant mineur

**18%** menacé d'expulsion sans relogement

**13%** absence de proposition de logement dans un délai de 45 mois (*arrêté préfectoral du 2/6/2014*)

**9%** hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement

**3%** logé dans des locaux impropres à l'habitation

## 1. Bilan de l'activité 2015 de la commission de médiation départementale

Le délai d'instruction des recours est de **3 mois**, pas de dossier en stock.

**482 ménages** ont fait l'objet d'une décision favorable de reconnaissance « prioritaire et urgent » par la commission de médiation soit un taux de labellisation de **15%**.

Depuis la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007, la commission de médiation a validé **4447** décisions favorables de janvier 2008 à décembre 2015 soit un taux de labellisation de **28%**.

## 2. Le relogement des ménages reconnus « prioritaire et urgent »

Durant l'année 2015, **557** ménages reconnus « prioritaire et urgent » ont signé un bail de location dans le parc social public dans le cadre de la gestion du contingent préfectoral et des autres contingents (*Action Logement, communes et le contingent des bailleurs*).

**2837** ménages ont été relogés depuis janvier 2008.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'obligation porte sur **1 085 ménages** soit le résultat durant l'année 2015 d'un traitement de **106 refus** de ménage lié à un logement adapté avec une perte du droit opposable et **150 recours** sortis du vivier au motif aucune demande de logement social active ou renouvelée.

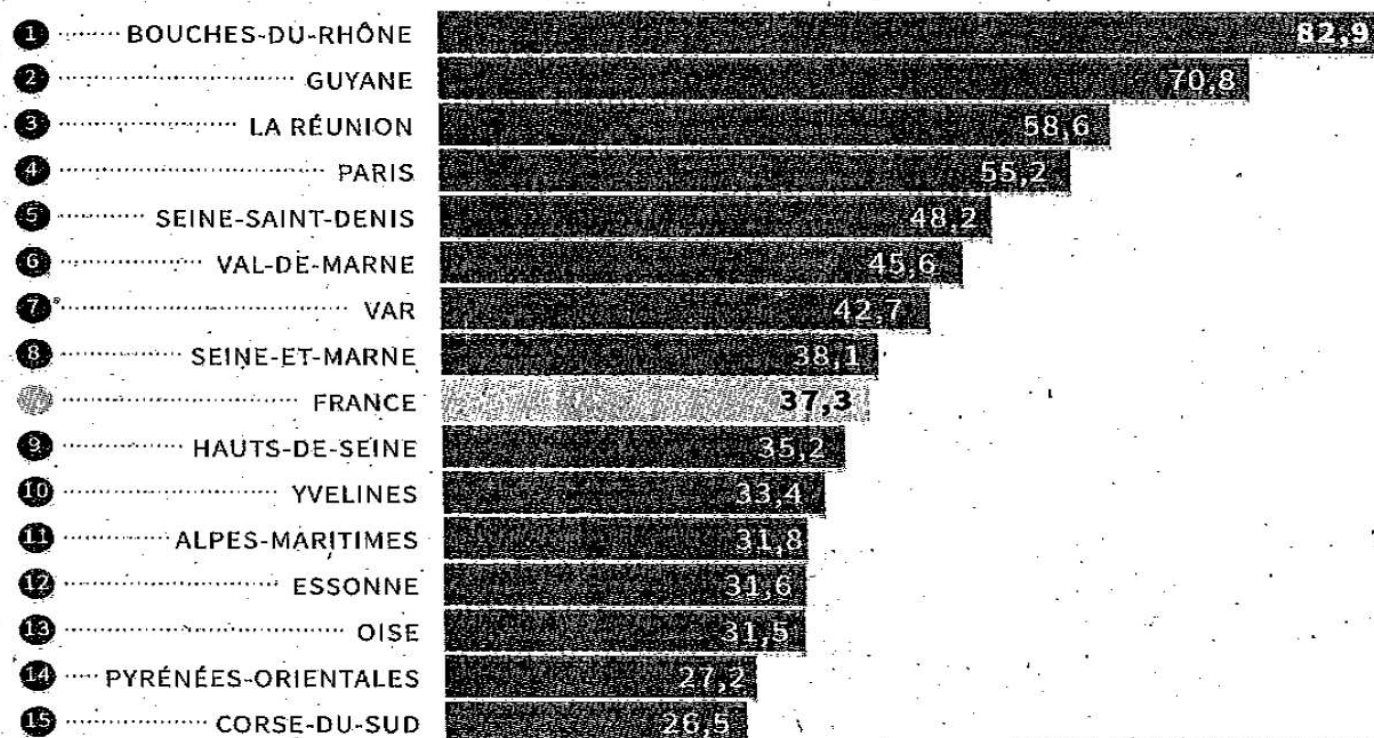
## 2. Le relogement des ménages reconnus « prioritaire et urgent »

Le 12 janvier 2016, le comité de suivi de la loi DALO a présenté le bilan de l'activité. Le taux de bénéficiaires de la loi DALO restant à reloger est de **31,8%** pour le département des Alpes-Maritimes. La moyenne nationale est de **37,3%**.

Pour la région PACA, 2 autres départements identifiés : Bouches du Rhône (82,9%) et le Var (42,7%).

### Les 15 départements mauvais élèves du droit au logement

% DE BÉNÉFICIAIRES DE LA LOI DALO RESTANT À RELOGER





## 2. Le relogement des ménages reconnus « prioritaire et urgent »

### **FNAVDL**

Pour le relogement des ménages reconnus « prioritaire et urgent », le dispositif du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le logement (FNAVDL) a été reconduit pour l'année 2015 / 2016 :

150 diagnostics (*opérateur GALICE*)

80 mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (*opérateur HARJES*)

25 mesures de Gestion Locative Adapté associées à un bail glissant (*opérateur AGIS 06*)

### **Refus de proposition adaptée de logement**

106 courriers liés à la perte du droit au logement opposable notifiés aux requérants dont 22 refus en lien avec une proposition d'un logement d'un programme neuf.

34% motif le quartier ne convient pas

25% le logement trop éloigné des commerces

23% autres motifs

18% souhait d'un relogement dans un quartier ou une commune

### 3. Le contentieux DALO

**190** nouvelles requêtes déposées au tribunal Administratif de Nice

**538 000 €** montant des indemnités liées au contentieux DALO

**480 000 €** astreintes versées à la Caisse Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)

**55 000 €** indemnités versés aux requérants

**3 000 €** frais versés aux avocats



## 4. La gestion du contingent préfectoral

**810** offres de logement à la vacance du contingent préfectoral

**810 ménages relogés** répartis :

507 ménages reconnus « prioritaire et urgent » DALO

208 fonctionnaires Etat

25 ménages relogés liés aux inondations du 3 et 4 octobre 2015 des bassins de Mandelieu, le Cannet, Cannes et Antibes

70 ménages relogés (femmes victime de violence, logements insalubres, mutation, etc.)

## 5. La CCAPEX

Le secrétariat de la Commission de Coordination d'Actions de Prévention des Expulsions a traité durant l'année 2015 :

4 200 commandement de payer

2 400 assignations

650 décisions de jugement des tribunaux d'instance

1 300 commandements de quitter les lieux

## 6. Les expulsions locatives arrondissement de Nice

L'arrondissement de Nice a traité 1241 réquisitions soit une augmentation de + 18% par rapport à 2014 réparties 34% parc public et 66% parc privé.

1033 concours de la force publique ont été accordés.

507 enquêtes sociales réalisées.

310 protocoles de « cohésion social » signés par les bailleurs sociaux.

726 procédures de reprise des lieux par les huissiers sans l'appui des forces de l'ordre.

191 concours exécutés manu militari.

Merci pour votre attention